Eco exemplarité des collectivités

Sydevom de Haute Provence

Auteur :

Avenue Pierre Gassendi La Sève – ZA La Cassine

4310 Peyruis

Voir le site internet

Laurène Ghiglia

communication@sydevom04.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Suite à l'enquête d'opinion réalisée en Mai 2011, il est apparu que la réduction des déchets est une véritable priorité au niveau local. En effet, 96 % des personnes interrogées pensent qu'il est nécessaire que la collectivité mette en place des actions pour réduire les déchets.

Après avoir mené au sein de son établissement une « opération témoin », le SYDEVOM aura rassemblé assez d'expériences pour pouvoir proposer aux collectivités adhérentes et toute autre structure de s'engager dans un programme d'éco-exemplarité.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Cette action a plusieurs objectifs :

- Motiver et accompagner les collectivités adhérentes et structures volontaires dans leur démarche d'éco-exemplarité.
- Leur démontrer qu'ils sont aussi producteurs de déchets et qu'ils peuvent mener une véritable politique de réduction des déchets.
- Les encourager à choisir des actions de prévention, se montrer éco-exemplaire ainsi que communiquer dessus auprès de leurs administrés.
- Exemples d'actions : limiter l'usage du papier, les achats éco-responsables pour les fournitures administratives, les produits d'entretien, réunions de convivialité sans déchets, utiliser la vaisselle réutilisable plutôt que jetable, composter…
- Montrer que la réduction et une bonne gestion interne des déchets permet une maîtrise des coûts.

Résultats quantitatifs

A ce jour une seule collectivité s'est engagée dans la démarche d'éco-exemplarité.

Deux autres étaient volontaires mais les projets n'ont finalement pas aboutis.

Pour la collectivité engagée nous pouvons noté quelques gestes réalisés par les agents :

- 91% des agents veillent à imprimer le moins possible
- 91% des agents impriment en recto-verso dès que possible

- 27% utilisent la fonction "impression deux pages par feuilles"
- 73% utilisent toujours l'aperçu avant impression
- 100% des agents réutilise le papier imprimé en recto comme brouillon
- 73% des agents sont prêt à utiliser des solutions plus écologiques si celles-ci n'entraînent pas une perte de "confort"
- 100% des agents boivent l'eau du robinet
- 100% des agents utilisent des tasses réutilisables
- 100% des agents qui mangent sur place trient et compostent leurs déchets fermentescibles
- 82% des agents pensent à éteindre leur poste de travail en quittant le bureau le soir
- 55% pensent toujours à éteindre les lumières quand ils ne sont pas dans leur bureau

Résultats qualitatifs

- Mise en place d'un composteur à la disposition des agents
- Sensibilisation générale des agents aux gaspillage du papier (impression non systématique, recto-verso, ...)
- Dématérialisation de la comptabilité
- Dématérialisation des documents relatifs aux salariés (sauf bulletin de salaire)
- Dématérialisation de la communication en interne
- Réutilisation du mobilier des anciens locaux ainsi que des fournitures de bureaux en bon état
- Pas d'utilisation de produits jetables pour les travaux ménagers
- Pas de vaisselle jetable, distributeur à boissons dans les lieux communs
- Possibilité de trier les déchets compostables
- Convocations aux réunions réalisées par mail

MISE EN OEUVRE

Planning

- Sensibilisation des établissements du territoire à l'éco-exemplarité : de fin 2012 à fin 2014
- Etablir un document charte de l'éco-exemplarité avec choix pour l'établissement de choisir ses actions : 1er semestre 2012
- Proposer une méthodologie pour le diagnostic et l'état des lieux, Identification des gisements évitables : fin 2012 - début 2013
- Mise en place des actions et accompagnement de la structure : Tout au long du PLP en fonction des signatures
- Communication sur l'éco-exemplarité de la structure : Chaque année

Moyens humains

Un agent du SYDEVOM durant environ 20% de son temps de travail

Deux agents pour le diagnostic pendant 1 journée

Moyens financiers

- ADEME
- Conseil Départemental 04

Moyens techniques

Pas de moyens techniques particuliers.

Nous avons utilisé les outils bureautiques et informatiques basiques.

Partenaires mobilisés

- ADEME
- Communauté de Communes du Moyen Verdon : la seule collectivité engagée à ce jour

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Pour reproduire une telle action il faut des collectivité vraiment impliquée.

De plus cette action ne peut être réalisée sans avoir réalisé l'action précédente "Eco-exemplarité du SYDEVOM".

En effet cela permet d'être le plus exhaustif et le plus compétent possible lors de l'accompagnement des collectivités engagées.

Difficultés rencontrées

L'accompagnement des collectivités dans une démarche d'éco-exemplarité n'est pas forcément une action très originale mais elle permet d'observer comment les autres collectivités gère le problème environnemental.

Et ainsi entrer dans une démarche d'amélioration continue en matière de réduction des déchets.

Recommandations éventuelles

Avant de se lancer dans l'accompagnement de collectivités dans une démarche d'éco-exemplarité nous conseillons d'être sois-même le plus éco-exemplaire possible.

De plus il ne faut pas hésiter à regarder dans d'autres collectivités comment cela se passe afin de récolter un maximum d'idée.

Enfin lors du diagnostic, bien veiller à avoir un questionnaire organisé, simple, clair et le plus exhaustif possible.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | COLLECTIVITES LOCALES | ADMINISTRATION PUBLIQUE | CONSOMMATION DURABLE | PAPIER | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Bernard VIGNE

bernard.vigne@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur